REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES LANDES COMMUNE DE POMAREZ

Nombre de conseillers élus : 19 Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents ou représentés : 19 Date de la convocation : 23 novembre 2022 Envoyé en préfecture le 01/12/2022 Reçu en préfecture le 01/12/2022

ID: 040-214002289-20221129-202211290490C-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pascal CASSIAU, maire.

<u>Présents</u>: Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

<u>Excusés</u>: Guillaume BESSELLERE (pouvoir à Caroline NEL), Maxime CHARMAN (pouvoir à Hélène TORTIGUE), Véronique GUILHORRE (pouvoir à Ludovic NOUGARO).

Secrétaire : Caroline NEL.

2022-11-29-04/90 : Tarifs 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget primitif 2022 Commune voté le 07 avril 2022, Vu l'avis de la commission finances réunie le 09 novembre 2022, Considérant qu'il relève du Conseil municipal de fixer les tarifs communaux, Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Laurent MROZINSKI),

APPROUVE le tableau ci-annexé, applicable au 1^{er} janvier 2023, pour toute convention de location signée à partir du 1^{er} décembre 2022,

PRECISE qu'un état des lieux sera réalisé systématiquement, autant pour les particuliers que pour les professionnels et les associations, et qu'une convention sera systématiquement passée, et une attestation d'assurance exigée,

DECIDE que la salle du restaurant scolaire ne sera pas accessible pendant les périodes scolaires,

INVITE les associations à ne pas utiliser les cuisines de la cantine scolaire en périodes scolaires,

DECIDE que la location de matériel pour les particuliers et professionnels hors Pomarez ne sera possible qu'en cas de location de salle simultanée,

RAPPELLE qu'il est strictement interdit de dormir dans les salles communales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats et conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et que dessus,

Le maire, Pascal CASSIAU

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Depuis le 20 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

EARDS OF

TARIFS 2023

ID: 040-214002289-20221129-202211290490C-DE

SALLES COMMUNALES ET MOBILIER		Associations locales pomaréziennes ou cantonales à but non lucratif, et professionnels pomaréziens	Particuliers pomaréziens	Particuliers extérieurs, professionnels extérieurs et associations extérieures
Salle des associations	Location salle	gratuit	180,00 €	400,00€
	Caution	500,00€	500,00 €	500,00 €
Hall des sports	Location salle	gratuit	250,00 €	500,00 €
	Caution	500,00€	500,00 €	500,00€
	Location salle	gratuit	100,00€	250,00 €
Restaurant scolaire	Location cuisines	gratuit	100,00€	200,00 €
Restaurant scolaire	Caution salle	500,00€	500,00€	500,00 €
	Caution cuisine	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Belvédère	Location salle	gratuit	100,00€	200,00 €
	Location cuisines	gratuit	100,00€	200,00 €
	Caution salle	500,00 €	500,00€	500,00 €
	Caution cuisine	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle des fêtes				
A.u.\	Location salle	gratuit	500,00€	1 000,00 €
Arènes	Caution	500,00€	500,00 €	500,00€
	Location chaises et		gratuit	1,00 € par
Mobilier	tables pour repas	gratuit		personne
	Caution	100,00 €	100,00€	100,00€
Toute salle	Activités sportives ou culturelles organisées par des privés: 5,00 € par heure			
	d'occupation			

DROIT DE	PLACE	Abonné	Non abonné
Marché hebomadaire	Emplacement 5ml max. électricité incluse	3,00€	5,00€
Emplacement autre	5ml max.	3,00 €	5,00€
Camion outillage, par passage		35,00 €	

Conditions d'abonnement:

Signature d'un contrat avec 3 trois choix sur la

- 1 fois par semaine

fréquence:

- 2 fois par semaine

- 1 fois par quinzaine